



Association pour l'église Saint Martin de Captieux
Siège social : Mairie de Captieux - 33840 CAPTIEUX
Asso.saintmartin@free.fr - 06 11 41 22 73

L'Association pour l'église St Martin de CAPTIEUX œuvre aux côtés de la Mairie et en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, en vue de la restauration de l'église du village.

Importance du patrimoine :

Située au cœur du village, l'église a un rôle social en tant que témoin des grands événements de la vie (naissance, mariage, décès). Elle a un rôle historique en tant que témoin de la vie des capsylvains qui nous ont précédé.

L'église de notre village est également une œuvre d'art de style néo-gothique. C'est donc un patrimoine qu'il est important de préserver - au même titre que l'est la conservation de notre tradition du rugby et de la chasse à la palombe - afin de conserver nos racines.

Historique :

L'actuelle église a été reconstruite et agrandie, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, sur les bases d'une ancienne église datant du XI ou XII^{ème} siècle.

Depuis une trentaine d'années, l'église montrait de plus en plus de signes de fatigue.

La municipalité a donc décidé, en 2011, de confier l'étude préalable à Monsieur LEBLANC, architecte spécialiste des églises anciennes.

Sept tranches de travaux ont été prévues.

En sa séance du 27 Novembre 2014, à l'unanimité, le Conseil Municipal de CAPTIEUX a retenu les entreprises devant effectuer la première tranche de travaux.

Cette première des travaux, commencée en Janvier, a été achevée en Juillet 2015. Elle concernait la consolidation du coté Sud et la restauration des vitraux de ce côté.



Les travaux :

Il reste six tranches de travaux à effectuer...

L'association pour l'église Saint Martin de Captieux poursuit donc son action.

Vu l'ampleur des travaux à réaliser, il est clair que cela va prendre beaucoup de temps et demander beaucoup d'énergie de part et d'autre.

Comment adhérer à l'Association pour l'église St Martin de Captieux ?

La cotisation d'adhésion est de **10 €** par an et par personne.

Elle est payable chaque année lors de l'Assemblée Générale de l'Association, habituellement fin Septembre.

Il est également possible d'adhérer à n'importe quel moment de l'année.

Comment participer à l'Association ?

Même si vous ne souhaitez pas adhérer à l'Association, vous pouvez participer

1°) en faisant un don (anonyme ou nominatif) par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine. Il vous sera remis un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% de la somme versée de vos impôts.

2°) en faisant un don directement à l'Association pour l'église St Martin de Captieux, sans reçu fiscal.

3°) en distribuant vos tickets à l'Association. Cela ne vous coûtera pas un centime !

4°) en donnant de votre temps et de votre énergie pour donner un coup de main lors des manifestations organisées par l'Association (repas, concerts ...), lors de la fabrication des croix de St Jean, etc ... (il suffit de faire preuve d'imagination).